

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 11 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Guyane

NOR : AFSZ1330789A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Guyane, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 1^{er} février 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Guyane :

1. Au titre du *a* du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :

M. Pascal VITULA, titulaire, désigné par Force ouvrière.

Mme Yolanie HORTH, titulaire ; M. Jacques BONNAIRE, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

Mme Simone MATHURIN, titulaire, désignée par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

Mme Muriel PLACE, titulaire, désignée par l'Union nationale des professions libérales.

Mme Rosiane PIERRE, titulaire, en remplacement de M. Gérard FAUBERT ; Mme Martine NIVOIX, suppléante, en remplacement de M. Sylvain PERPONT, désignées par la Confédération française démocratique du travail.

2. Au titre du *b* du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) :

M. Jean-François EKANDE, titulaire ; Mme Sabrina KALOKO, suppléante ; M. Alain LEROY SISMONDINO, titulaire ; M. Renaud MORTEMARD de BOISSE, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Jean-Albert VILLEROY, titulaire ; Mme Patricia WEIMERT, suppléante, désignés par la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises.

3. Au titre du *c* du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Gérard FAUBERT, titulaire ; M. Christian EPAILLY, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 11 octobre 2013.

MARISOL TOURAINE